

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Jakobowicz&Associés est une société de ventes volontaires aux enchères publiques par la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000. En cette qualité **Jakobowicz&Associés** agit comme mandataire du vendeur. Le commissaire-priseur n'est pas partie au contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'adjudicataire.

EXPOSITION

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pendant l'exposition.

Un rapport sur l'état de conservation des lots peut être fourni à titre indicatif uniquement. Celui-ci ne saurait engager la responsabilité de **Jakobowicz&Associés**, les indications données sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou incident affectant le lot étant exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restant soumises à son appréciation personnelle. L'absence de ces mentions n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut.

Les estimations sont fournies à titre indicatif. Elles ne sauraient constituer une quelconque garantie.

RÈGLEMENT DE LA VENTE

La vente est faite au comptant : toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tout impôt ou taxe qui pourraient être exigibles. L'acheteur doit justifier de son identité et de ses références bancaires. Les chèques et virements sont libellés en euros (€) à l'ordre de **Jakobowicz&Associés**.

L'acheteur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de mandataire pour le compte d'un tiers acceptée par **Jakobowicz&Associés**.

L'acheteur devient propriétaire du bien adjudgé frais et commissions incluses qu'à compter du règlement intégral et effectif à **Jakobowicz&Associés**.

Dès l'adjudication prononcée, les objets adjudgés sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne sont pas acceptés.

En cas de défaut de paiement, **Jakobowicz&Associés** se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant le remboursement des coûts supplémentaires engagés par sa défaillance et de l'exclure de ses ventes futures. Ce dernier s'expose à une procédure de recouvrement judiciaire dont il aura à acquitter les frais, en supplément de son bordereau.

FRAIS DE VENTE

L'acheteur paiera en sus des enchères, par lot, les frais et taxes suivants :

23,92 % (honoraires de 20% HT+ 19,6% de TVA sur les honoraires)

14,352 % (honoraires de 12% HT+ 19,6% de TVA sur les honoraires) (lots précédés d'une *)

MODES DE RÈGLEMENT ACCEPTÉS

Espèces jusqu'à 3000 € pour tous les particuliers résidents, 15 000 € pour les particuliers non résidents et 1 100 € pour les commerçants résidents.

Virements bancaires en €.

Carte bancaire pour tout achat supérieur à 300 €, sur présentation d'un justificatif d'identité.

Les taxes (TVA sur commission et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors U.E. Un adjudicataire justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions sur présentation dudit justificatif.

Les règlements en espèces ne sont pas acceptés pour les pièces d'argent, pièces d'or et lingots d'or.

ORDRES D'ACHAT ET DEMANDE DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES

Les ordres d'achat et les demandes de lignes téléphoniques devront être transmis par écrit accompagnés :

- des coordonnées de l'établissement bancaire
- d'une copie d'une pièce d'identité de l'enchérisseur

Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, le premier arrivé aura la préférence.

Jakobowicz&Associés ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement dans les temps de la vente ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des demandes.

ENCHÈRES EN DIRECT AVEC www.interencheres-live.com

Pour enchérir en ligne pendant la vente, il est nécessaire de s'inscrire et d'effectuer une empreinte de carte bancaire. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'ordre d'achat.

ORDRES D'ACHATS SECRETS SUR www.interencheres-live.com

Les enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite fixée par l'enchérisseur. En cas d'adjudication, **Jakobowicz&Associés** est autorisée à utiliser l'empreinte de carte bancaire pour procéder au paiement frais compris.

Ces services sont facturés : 3% de frais additionnels.

PRIX DE RÉSERVE

Dans l'hypothèse où un prix de réserve - prix minimum au dessous duquel le bien ne sera pas vendu – aura été stipulé avec le vendeur, **Jakobowicz&Associés** se réserve le droit de porter les enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche, le vendeur ne sera pas admis à porter lui-même des enchères directement ou par mandataire.

Le prix de réserve ne peut être supérieur à l'estimation basse figurant au catalogue.

DOUBLE ENCHÈRE

Dans l'hypothèse où deux enchérisseurs auraient portés en même temps leurs enchères par la voix, le geste ou par téléphone et réclament le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente, les enchères étant rouvertes pour le public.

ENLÈVEMENT DES ACHATS

Aucun lot vendu ne sera délivré avant le paiement intégral des sommes dues. Le démontage et le transport sont à la charge de l'acquéreur ainsi que toutes dépenses afférentes à ces opérations.

GARANTIES

Le vendeur garantit à **Jakobowicz&Associés** et à l'acheteur qu'il est le propriétaire non contesté ou qu'il est dûment mandaté par le propriétaire non contesté, des biens mis en vente en l'absence de réclamation, contestation ou saisie, réserve ou nantissement et qu'il peut transférer la propriété desdits biens valablement. En cas de contestation, sur l'origine des objets vendus, la responsabilité de **Jakobowicz&Associés** ne peut être engagée qu'à la condition qu'une faute personnelle et prouvée soit démontrée à son encontre.